

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 20 janvier 2015, à 19 h 00, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS** : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

**SONT ABSENTES** : madame Valérie La Madeleine et madame Renée Beaulieu, représentante du Comité de parents.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM, DU RESPECT DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 00. Elle constate que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-099-01-15** Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum, du respect de la procédure de convocation et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Point de décision  
Service des ressources éducatives  
4.1. Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale / autorisation de consultation
5. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. PAROLE AU PUBLIC**

Néant

## **4. POINT DE DÉCISION**

Service des ressources éducatives

### **4.1 Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale / autorisation de consultation**

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'une commission scolaire peut, avec l'approbation du ministère de l'Éducation, du

Loisir et du Sport, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier;

Considérant que, de façon cyclique, la Commission scolaire doit donc procéder au renouvellement de demandes pour ses programmes;

Considérant que le projet de demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale tient compte de la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* adoptée le 25 juin 2014 au regard des points suivants :

- des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de la Commission scolaire;
- de l'intérêt et de l'implication des parents et des partenaires dans ce projet éducatif qui correspond aux réalités du milieu;
- de l'équité entre les écoles;

Considérant la poursuite de la formation et de l'accompagnement des enseignants ainsi que la poursuite de leur réflexion sur les différentes pratiques d'enseignement;

Considérant l'attention portée à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, comme demandé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant le respect de la liste des matières prévues au *Régime pédagogique*;

**C-100-01-15** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

D'autoriser la consultation concernant la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale pour une période de trois ans (2015-2016 à 2017-2018).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-101-01-15** À 19 h 15, il est proposé par madame Josée Bissonnette de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/lc